



Autorité Nationale chargée des Mesures
Correctives Commerciales (ANMCC)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REPARTITION DE QUOTA

Il est porté à la connaissance des importateurs que dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sur certains produits, l'ANMCC a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la répartition de la première tranche du quota au titre de l'année 2025.

Les produits concernés sont :

- Pâtes alimentaires relevant des codes SH 19021100, 19021900, 19022000 et 19023000 ;
- Peintures relevant des codes SH 3208 et 3209 ;
- Lait concentré relevant des codes 04029100 et 04029900.

Le quota sera réparti aux importateurs intéressés au prorata de la moyenne des quantités importés au cours de la période du **01 janvier 2022 au 31 décembre 2024**.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être établi suivant le canevas à récupérer au bureau de l'ANMCC sis au **Maison des Produits 67 Ha Antananarivo** ou à demander par e-mail à l'adresse : **ssi.anmcc@gmail.com**, copie : **dg.anmcc@gmail.com**.

Il doit être adressé au Directeur Général de l'ANMCC, sous plis fermé avec la mention : « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** », à la **Maison des Produits 67 Ha Antananarivo** ou envoyé par e-mail à l'adresse **dg.anmcc@gmail.com** au plus tard **le 13 février 2025 à 10h**.

Les plis seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des dossiers en présence des importateurs ou leurs représentants qui souhaitent y assister.

Les dossiers reçus hors délai sont systématiquement éliminés.

Fait à Antananarivo, le... **31 JAN. 2025**

